

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'YONNE

MAIRIE DE PERRIGNY

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02 février 2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	votants
14	12	13

L'an deux mil vingt-six et le deux février à 20 h 00,
le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CHANUT Emmanuel, Maire.

Date de la convocation
27 janvier 2026

Etaient présents : M.CHANUT Emmanuel, Mme PRÉAU Sylvie, M. VIGNOL Stéphane, Mme ADAM Brigitte, Mme GIABBANI Valérie, M. CHAPILLON Eric, Mme BARON Marie-Christine, M. MADELÉNAT Pascal, M.ÉDERLÉ Philippe M.RAGOBERT Fabrice, M.BON-BÉTEND Yves, M. LÉCOLLE Richard.

Absente excusée : M-H. MOUTURAT (pouvoir à S.PRÉAU)

Absente : Mme LUTGEN Maryline

Secrétaire de séance : Y. BON-BÉTEND

☆☆☆

CM-2026/01 - ACHAT TERRAINS DIVERS LE LONG DU RU DE BAULCHE - INDEMNITE D'EVICION

Par délibération du 08 avril 2025, le conseil municipal a décidé l'achat de diverses parties de terrains dans la continuité de l'acquisition de terrains le long du Ru de Baulche dans un objectif de préservation et d'entretien de celui-ci, l'ensemble représentant une surface de 20 237 m².

Ces parcelles étant louées à un agriculteur, il y a lieu de verser une indemnité d'éviction à l'exploitant agricole, M. Fabrice TROTTIER pour cette surface cultivée. Il est proposé de fixer un montant d'indemnité d'éviction de 0,38 €/m².

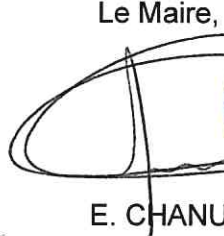
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le versement d'une indemnité d'éviction qui s'élève à 7 690,06 € pour 20 237 m², à M. Fabrice TROTTIER,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de mandater la dépense,
- **DIT QUE** la somme sera imputée à l'article 2118 du budget 2026.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire,


E. CHANUT

Le Secrétaire de séance,


Y. BON-BÉTEND